



SAULCES-MONCLIN



SAULCES-MONCLIN

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

7 exploitations ont leur siège sur la commune et 3 exploitations extérieures utilisent des bâtiments sur le territoire. Un site a été mentionné mais son exploitation n'a pas pu être identifiée (plan 2).

Sur ces 10 exploitations, 1 exploitation est une aquaculture, 2 exploitations sont céréalieres (sans distances d'éloignement), et 7 sont des élevages, dont 1 relevant du régime des ICPE – 08402_02 (distance d'éloignement de 100 mètres) et 6 soumises au RSD (distance de 50 mètres).

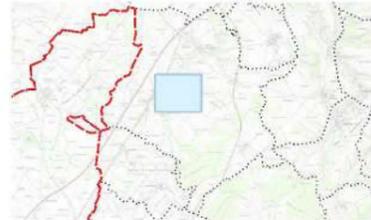
Elles sont réparties sur les différentes zones bâties qui forment la commune. Ainsi, elles restent encore nombreuses à être implantées au contact direct de l'urbanisation. En effet, 5 exploitations sont situées dans l'urbanisation (08132_02, 08366_12, 08402_01, 08402_05 et 08402_07) et 4 sont localisées en limite de l'urbanisation (08402_02, 08402_03, 08402_06 et 08287_01). Seule l'exploitation 08402_04, sans contrainte de distances, a une implantation plus éloignée du village. Les 7 exploitations de la commune n'ont pas d'autres sites que ceux indiqués sur ce territoire, alors que les 3 exploitations extérieures possèdent un autre site sur une autre commune.

📍 Carte de « synthèse » :

5 exploitations ont mentionné un projet ou un secteur de développement, dont l'exploitation 08366_12 sur un nouveau site éloigné du village. Les autres projets sont localisés sur les sites existants. Les secteurs de développement de 2 exploitations (08402_01 et 08402_05) se situent à proximité de maisons existantes mais sont destinés pour des bâtiments sans distance d'éloignement. Les 2 autres secteurs de développement se positionnent proches d'habitations existantes mais à la distance réglementaire (08402_02 et 08402_03).

Dans le village, la zone de protection agricole est réduite au niveau des habitations de tiers les plus proches autour des sites des exploitations extérieures. Elle est agrandie autour des sites uniques pour limiter le rapprochement de l'urbanisation et leur encerclement. Elle est également agrandie autour des secteurs de développement destinés à l'élevage.

Toutes les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les exploitations d'élevage concernées ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

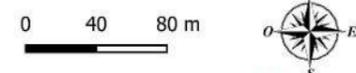
Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

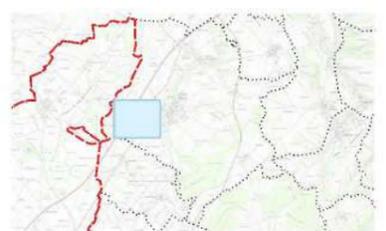
Exploitations :

- 08132_02
- 08366_12
- 08402_01
- 08402_04

Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





Plan 2

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocity
autour des installations
agricoles

Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :

08402_05
 08402_07

Autre exploitation
non rencontrée :

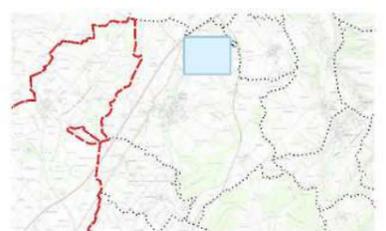
Pas de distance

Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 3

Carte des bâtiments agricoles

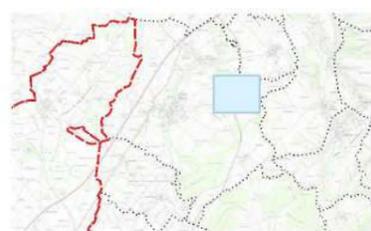
- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
 - Bâtiment agricole
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Exploitations :
- 08402_02

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 4

Carte des bâtiments agricoles

- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

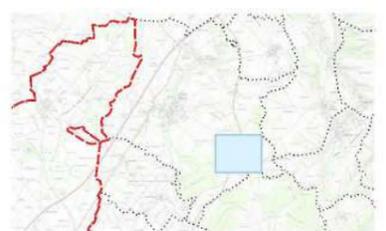
Exploitations :
 08402_03

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 5

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

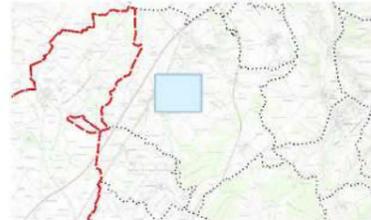
Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :
 08287_01
Autre exploitation
non rencontrée :
 Pas de distance

Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020
0 40 80 m





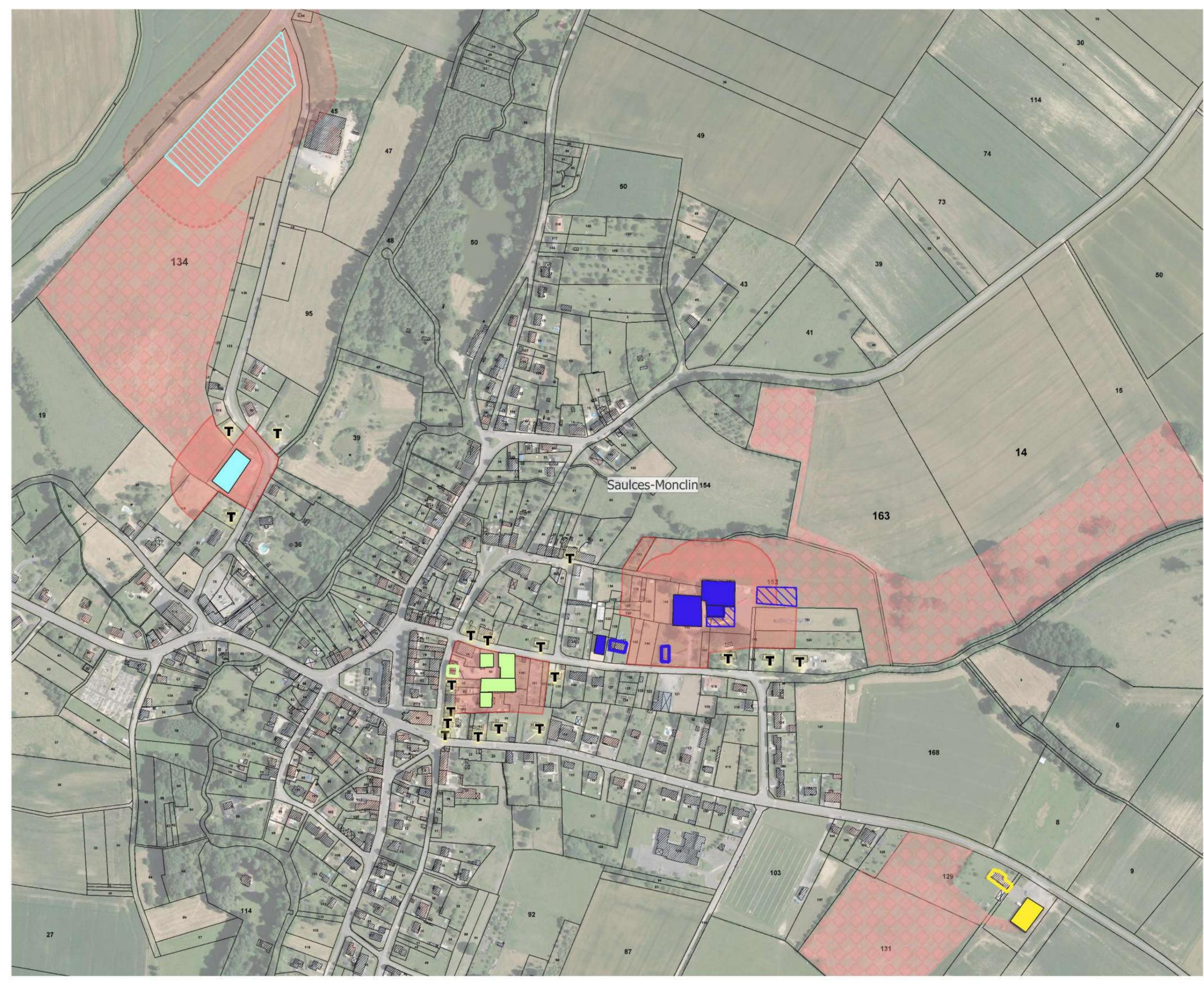
Plan 1

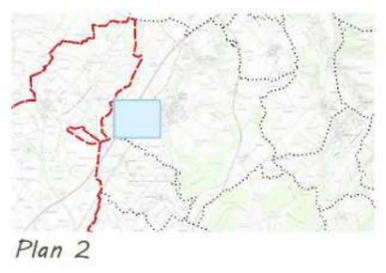
- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08132_02
 - 08366_12
 - 08402_01
 - 08402_04

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

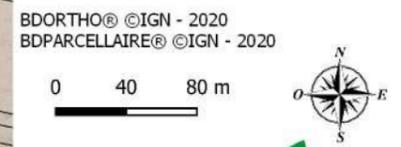
0 40 80 m

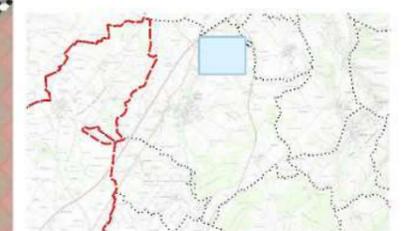




- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08402_05
 - 08402_07
- Autre exploitation non rencontrée :
- Pas de distance

- Communauté de communes
- Communes





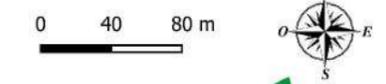
Plan 3

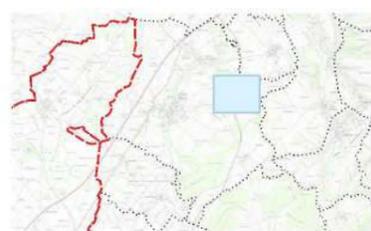
- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâturage attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

Exploitations :
08402_02

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





Plan 4

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

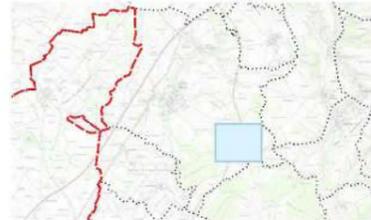
Exploitations :
 08402_03

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 5

- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08287_01
- Autre exploitation non rencontrée :
- Pas de distance

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

